

MONNAIE

Définition de la notion

La monnaie est un concept nodal pour comprendre l'interdépendance des activités humaines dans l'espace et le temps. Elle présente généralement un double visage : i) celui de la souveraineté de l'État, en ayant un caractère public, ii) et celui d'instrument essentiel à l'établissement de relations concurrentielles entre agents économiques et au droit d'acquisition comme forme condensée de la propriété, donc comme étant d'usage principalement privé.

Introduire dans ce dictionnaire une entrée dédiée à la monnaie peut étonner. Mais quand on dépasse l'opposition État/marché, en suivant l'analyse de la monnaie menée notamment par Servet (2013), Giraud (2014), Servet et Moerenhout (2015), Meyer (2017) et Dissaux (2018), elle peut être appréhendée comme présentant aussi certains aspects de commun à caractère à la fois global, à travers la production du volume de liquidités nécessaire aux flux économiques dans un espace donné, et particulier, quand ses usagers contrôlent sa circulation alors cloisonnée pour servir le financement local.

Avant de présenter l'ambivalence de cette dimension de commun de la monnaie se réalisant par des imbrications entre privé et public, l'un pouvant ne pas s'opposer à l'autre mais l'appuyer, une approche anthropologique puis une vision historique permettent de la (re)trouver.

Fondements archaïques de la monnaie comme commun

Il est possible de découvrir les ingrédients d'une dimension de commun quand celui ou le groupe qui détient une monnaie n'en a pas une jouissance absolue et qu'il doit céder temporairement son usage à d'autres membres ou groupes de sa communauté. La notion de partage est déjà centrale pour ce qui est du gibier au sein des communautés de chasseurs-collecteurs sans logique d'accumulation. L'illustre aussi la circulation de paléomonnaies dans des sociétés connaissant celle-ci comme les Mélanésiens de Rossel, une île située au sud-est de la Nouvelle-Guinée, en périphérie du célèbre cercle kula immortalisé par Bronisław Malinowski. Wallace E. Armstrong a

décrit ce type d'obligations. Le cas de ces monnaies a retenu l'attention de J. M. Keynes qui a encouragé la publication en 1924 dans l'*Economic Journal* d'un article de cet ethnologue. Il a souvent été cité ; les prêts de ces coquillages paléomonétaires étant alors assimilés à ceux des « *London bill brokers* ». L'exemple a été revisité un demi-siècle plus tard par l'anthropologue danois John Liep qui en a donné une magistrale analyse dans *A Papuan Plutocracy* (2009).

Une remise des coquillages appartenant à la catégorie la plus prisée de ces paléomonnaies y est indispensable lors des cérémonies de mariage. Cette catégorie de biens constitue, selon l'expression d'Annette B. Weiner, des biens *inaliénables* ; donc impossibles à acheter et à vendre. Et le nombre des coquillages de la catégorie supérieure, nécessaires pour remplir ce type particulier d'obligation, est inférieur au nombre de familles dans la communauté. Pour satisfaire ses propres obligations sociales, un groupe familial ne peut pas recourir à une paléomonnaie de rang supérieur qu'il détient. Tous doivent solliciter temporairement d'un autre groupe ce type particulier de paléomonnaie. Ainsi un détenteur doit transmettre (dans ce cas temporairement) un de ces biens précieux afin que d'autres membres accomplissent les rites pensés comme indispensables à la reproduction des groupes familiaux, et ce faisant de la société. À charge, ensuite, pour le bénéficiaire de cette remise temporaire de restituer tout ou partie de ce dépôt témoin de la relation, y compris avec une prime. Étant soumis à l'obligation de remettre la monnaie lors de moments pensés comme essentiels à la reproduction des parties constitutives de la communauté, les maîtres de cette monnaie ne jouissent donc pas d'un droit absolu de propriété sur celle-ci. La possession de ces paléomonnaies est obligatoirement partagée. Ce dépôt temporaire est une façon d'exprimer les dépendances vis-à-vis du collectif. Ainsi la société se reproduit comme ensemble de membres organisés consciemment en interdépendance hiérarchisée grâce au caractère de commun des biens considérés comme les plus précieux dans ces sociétés. Pour comprendre ces droits hiérarchisés, il faut concevoir la société comme alliant dans un territoire circonscrit, et par conséquent au sein de communautés et dans les relations les liant, des logiques de protection, d'entraide et de solidarité, en particulier par une articulation des principes de redistribution, d'autosuffisance et de réciprocité au sens de Karl Polanyi. Là où des observateurs soumis à une idéologie catallactique assimilent les détenteurs de « monnaies primitives »

à des « banquiers » ou à des « capitalistes », on redécouvre un Tout social. Au lieu d'affirmer que la monnaie permet d'exercer un droit exclusif de propriété (dit autrement de refuser de reconnaître à autrui l'accès à un bien), il devient possible de soutenir qu'il n'existe que des faisceaux de droits* en raison de règles d'accès et d'usage subordonnées car hiérarchisées parce que cette monnaie est instituée ou reconnue partiellement comme commun. Le collectif prime alors sur le particulier ; et ce commun peut tendre simultanément à reproduire voire renforcer au sein de la communauté des rapports non seulement de solidarité mais aussi de domination voire d'exploitation.

À qui appartient la monnaie ?

Abordons maintenant des sociétés avec État. L'émission des pièces de monnaie a interrogé l'interférence des deux types de collectif : celui exprimant la puissance publique (incarné par le souverain prétendant contrôler de façon interne et externe la monnaie) et celui représentant l'ensemble des intérêts privés, pour lesquels la monnaie, détenue par le peuple et les corps constituant la société, est supposée représenter une forme éminente de propriété privée. La circulation de ces monnaies a largement dépassé les besoins des prélèvements fiscaux et des dépenses du souverain. En jouissant du monopole de leur frappe à partir de l'or et de l'argent, les États ont pu prélever un seigneurage et fixer un cours pour lequel les pièces ont circulé à une valeur supérieure à celle du poids de métal d'une certaine qualité qu'elles contiennent. Cette question de la souveraineté du fait du monopole public d'émission monétaire et du rapport entre État (incarné par le souverain) et société civile (constituée alors par les marchands mais aussi par tous les usagers de la monnaie émise par le souverain) a été posée de façon magistrale par Nicole Oresme au Moyen Âge. Dans son *Traité sur l'origine, la nature, le droit et les mutations des monnaies* rédigé vers 1360, ce philosophe et ecclésiastique interroge le droit du souverain de changer le cours des monnaies, la définition des conditions sous lesquelles il pouvait le faire et les avantages qu'il pouvait légitimement ou non en tirer. Le texte exprime dans les cadres scolastiques de son temps une question plus universelle : les tensions existantes entre les deux dimensions essentielles de la monnaie. La monnaie, même frappée par le souverain et soumise au monopole de celui-ci, ne lui appartient pas dès lors

qu'elle est entre les mains de ses sujets. Même si un souverain détient le pouvoir lui permettant de manipuler le cours des pièces (en particulier dans son intérêt qui peut se réaliser au détriment de ceux des détenteurs de la monnaie comme certains princes ne se sont pas privés de le faire), ces mutations doivent moralement être opérées dans l'intérêt général de ses sujets. La résolution de cette tension ne peut se faire que si, en tenant compte des usages de paiement et de règlement, l'émission et le volume en circulation répondent aux besoins de liquidités nécessaires aux relations entre les utilisateurs de la monnaie ; les usages comprenant alors non seulement les échanges et l'acquittement de taxes mais aussi le versement de dots, l'exercice de la charité, etc. Le pouvoir de manipulation des monnaies par le souverain étant considérable, la dimension de commun de la monnaie, définie comme un contrôle par les usagers de l'instrument, reste limitée (et le demeure si l'on pense aujourd'hui encore à l'indigence du contrôle démocratique contemporain des politiques monétaires ; démocratique au sens non seulement de la participation de « parties prenantes » mais même sous forme d'information et de décision par des élus au suffrage universel). Par contre, la question de l'intérêt général d'un approvisionnement adéquat en monnaie pour un bon fonctionnement, entre autres économique, d'une société donnée se trouve ainsi posée : pas assez de monnaie et des échanges de toute nature y sont entravés ; trop de monnaie ou une monnaie de mauvaise qualité et certains types de patrimoines et de revenus s'y déprécient considérablement ; variations intempestives de son cours et la fixation des prix de toutes les marchandises et redevances monétaires s'y trouve profondément perturbée. La paix civile est alors en danger. Ainsi est implicitement reconnue une dimension de commun de la monnaie dans sa circulation interne et les relations extérieures dont elle fait l'objet. Elle dépasse très largement la question des limites de sa possession et des usages pouvant en être faits par ceux qui la détiennent.

Le néolibéralisme destructeur de la dimension de commun de la monnaie

Gaël Giraud (2014, p. 143 sq.), en analysant les fondements de la crise de 2008, a montré que l'assèchement des liquidités nécessaires au bon fonctionnement des échanges peut s'interpréter comme une destruction des

communs que sont le crédit et la monnaie. Cet assèchement procède de l'appropriation de la création monétaire par les banques.

La monnaie est désormais émise par le crédit bancaire, même si une opinion publique mal informée croit encore largement que les États créent toujours la monnaie comme ils l'ont fait pendant des siècles avec les pièces puis avec des billets. Cette privatisation a été légitimée par le fait que les particuliers faisant des dépôts dans les institutions financières et retirant une partie seulement de cette masse monétaire, les banques peuvent ouvrir un volume de crédits supérieur à la quantité d'épargne reçue. Elles ont donc saisi l'opportunité d'une mobilisation des réserves monétaires privées oisives et transformé des fonds à court terme en des ressources à plus long terme. Mais cette action au service du bien commun par la production d'un volume de liquidités, supposé adéquat au financement de la production et des échanges et aux anticipations de consommation, s'est transformée en une sorte d'*enclosure**. Il y a captation par le secteur financier du surplus ayant pour origine l'utilité de la mutualisation des ressources financières. De fait, les banques se sont approprié le seignuriage monétaire car elles émettent la monnaie en contrepartie de reconnaissances privées de dettes, indépendamment de l'épargne. Mais surtout le commun, constitué par le niveau de liquidité nécessaire au fonctionnement des économies, se trouve dépendant des intérêts des banques et du niveau de risque qu'elles sont prêtes à assumer, nationalement et internationalement, à travers leurs prêts. En période de crise et d'incertitudes fortes, l'intérêt particulier et à courte vue de chaque banque dans sa gestion des risques contribue à un assèchement de la liquidité par insuffisance des crédits pour les entreprises, les ménages et les organisations publiques.

Or, la victoire idéologique et politique du néolibéralisme a interrompu les interventions publiques d'inspiration keynésienne qui ajustaient le volume de liquidités aux besoins des économies par régulation du secteur financier. Du fait de l'impossibilité pour les gouvernements de financer leurs propres déficits « par la planche à billets », de la contrainte faite aux États d'emprunter sur les marchés financiers et de l'obligation que les facilités offertes par les banques centrales servent à accroître la liquidité des banques commerciales, celles-ci imposent collectivement à tous les autres acteurs économiques leur création monétaire, son rythme et son volume.

À noter aussi que pour défendre les intérêts particuliers des détenteurs de monnaie, les politiques monétaristes liées à l'idéologie néolibérale ont

combattu les hausses des prix à la consommation et des biens et services productifs, autrement dit une dépréciation de la monnaie. Pour défendre l'intérêt général, les politiques keynésiennes avaient promu cette dépréciation grâce à une hausse des prix modérée et permanente. Ainsi était encouragée une incitation à la dépense et, selon l'expression de J. M. Keynes, *une euthanasie des rentiers* qui n'investissaient pas leurs ressources financières au service de l'ensemble de la société. On observait aussi un élément d'apaisement social en déplaçant le conflit travail/capital grâce à une fuite en avant par une course entre salaires et prix à la consommation. Ce n'est pas la seule vertu collective de la dépréciation de ce pouvoir d'achat d'une monnaie, provoquée par la hausse des prix. C'est aussi l'une des façons de réduire l'endettement. Une hausse modérée et continue des prix de 5 % par an permet au bout d'environ treize années de réduire de moitié la valeur d'une dette exprimée en pouvoir d'achat constant. S'opposer à une légère hausse des prix, susceptible de dynamiser les économies (comme l'ont montré les exemples chinois ou indien au cours des dernières décennies), revient donc à soutenir les rentiers face aux investisseurs. Cela est vrai et pour les dettes publiques, et pour les dettes privées. La dynamique de l'endettement ainsi encouragée peut promouvoir un intérêt collectif supérieur. On voit là que la monnaie diffère de ressources naturelles que l'usage épuise.

La monnaie gagée : une proposition de retour du commun

Une publication de deux économistes du Fonds monétaire international, Jaromir Benes et Michael Kumhof (2012), a réhabilité une proposition faite en 1933 dans le contexte de la grande dépression : celle de gager à 100 % la monnaie bancaire par des dépôts dans une institution chargée d'encadrer les institutions financières et monétaires. Cela ne vise ni plus ni moins qu'à annihiler la liberté des banques de créer la monnaie par le crédit. Cette proposition est connue par les historiens de la pensée monétaire et financière sous l'appellation *Chicago Plan*.

Avec une monnaie bancaire gagée, on parle aussi de *monnaie pleine*, et de la possibilité, à un niveau collectif des États, d'orienter le crédit en redonnant la capacité de création monétaire à un niveau central. On se trouve face à un rapport collectif à la monnaie, privilégiant l'usage sur la propriété privée grâce à la diffusion de liquidités monétaires selon les

besoins anticipés de l'économie privée et publique. Ce retour du contrôle public de la monnaie centrale est parfaitement compatible avec l'activité d'intermédiation des banques pour la délivrance des prêts à leurs clients. Elle l'est également avec l'émission de monnaies complémentaires gagées et avec la reconnaissance de systèmes d'échanges locaux ou de banques du temps, ayant leur propre autonomie en matière d'échange tout comme avec des systèmes de crédits inter-entreprises évalués, là encore, avec des unités autonomes. Autant de propositions favorisant à des niveaux locaux les communs par l'émission d'une quantité de monnaie répondant mieux aux besoins et permettant son appropriation par les diverses parties prenantes.

DISSAUX T., « Socioéconomie de la monnaie mobile et des monnaies locales au Kenya : quelles innovations monétaires pour quel développement ? », thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière-Lyon 2, 2018. – GIRAUD G., *Illusion financière. Des subprimes à la transition écologique*, Ivry-sur-Seine, Éd. de l'Atelier/Éditions ouvrières, 3^e éd. revue et augmentée, 2014. – LIETAER B., ARNSPERGER C., GOERNER S. & BRUNNHUBER S., *Halte à la toute-puissance des banques ! Pour un système monétaire durable. Un rapport du Club de Rome-Chapitre européen*, Paris, Odile Jacob, 2012. – MEYER C., « Social Finance and the Commons », thèse de doctorat, Université libre de Bruxelles, Solvay Brussels School of Economics and Management, 2017. – SERVET J.-M., « Monnaie : quand la dette occulte le partage », *Revue française de socio-économie*, n^o 12, 2nd semestre 2013, p. 125-147. – SERVET J.-M. & MOERENHOUT T., « Incompatibility and Complementarity of the Chicago Plan and Alternative Monetary and Financial Mechanisms », dans B. Hours et P. Ould Ahmed (dir.), *An Anthropological Economy of Debt*, Londres, Routledge, 2015.

Jean-Michel SERVET

Monnaie locale complémentaire